

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2008

En ouverture de séance, Monsieur DUCOUT donne lecture des résultats des élections des conseillers communautaires qui se sont déroulées le 15 mars dernier au sein des conseils municipaux de chacune des 2 communes.

Il déclare installés les conseillers communautaires

Mmes et Mrs : Henri CELAN – Jacques DARNAUDERY – Pierre DUCOUT – Bernard GARRIGOU – Catherine GERVAIS – Pierre GREZILLIER – Corinne HANRAS – Jean-Pierre LANGLOIS – Alain MANO – Pierre PUJO

Il cède la parole à Monsieur DARNAUDERY, doyen de l'assemblée de ce jour.

Monsieur DARNAUDERY déclare la séance ouverte.

Sur proposition de Monsieur DARNAUDERY, Madame Corinne HANRAS, benjamine de la séance est élue secrétaire de séance

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur DARNAUDERY lit l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que les dispositions relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Il rappelle donc les modalités d'élection du Président de la Communauté de Communes et fait appel aux candidatures au poste de Président de la Communauté de Communes.

Monsieur GARRIGOU rappelle l'ensemble du travail accompli par Monsieur DUCOUT au cours du précédent mandat. Il propose donc la candidature de Monsieur DUCOUT.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est donc procédé au vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Monsieur Ducout : 10 voix

Monsieur Pierre DUCOUT est élu Président de la Communauté de Communes.

Monsieur DUCOUT indique qu'il est heureux de retrouver l'ensemble des membres du Conseil et d'accueillir de nouveaux membres. Il rappelle que la Communauté de Communes est le fruit d'une coopération entre les deux communes qui a aujourd'hui 30 ans. A côté de la Commune qui constitue l'échelon de base, l'intercommunalité s'inscrit dans le cadre d'un esprit de subsidiarité

Il conviendra de voir dans quel cadre il est possible de faire évoluer l'esprit de la Charte.

Il rappelle que la Communauté de Communes Cestas-Canéjan s'inscrit dans la moyenne nationale des Communauté de Communes. Elle compte plus de 22 000 habitants et 8 agglomérations.

Il commente un article sur l'intercommunalité publié dans le journal Les Echos qui rappelle notamment la complémentarité nécessaire entre les personnels des communes et ceux de l'intercommunalité.

Dans les 6 ans, il est possible qu'une réflexion soit engagée sur la participation de toutes les communes à une intercommunalité. Ainsi, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal prévoit la possibilité, pour les Communes de Saint Jean d'Illac et de Martignas d'être accueillies au sein de la Communauté de Communes. Cette possibilité sera examinée par les Communes de Cestas et de Canéjan.

Monsieur DUCOUT rappelle les grands axes d'interventions de la Communauté de Communes :

- le développement économique et l'emploi avec la poursuite de l'action engagée malgré le désengagement de l'Etat et de l'Union Européenne
- le suivi de l'activité des entreprises implantées
- la réalisation de zone d'activités nouvelles avec la poursuite de l'aménagement de la zone d'activités du Courneau
- l'environnement avec la poursuite de la mise en valeur de l'Eau Bourde
- la collecte et le traitement des déchets ménagers avec le suivi au quotidien des progrès de la technologie
- l'agrandissement de la déchetterie communautaire
- la poursuite du travail sur le compostage individuel
- la mise en place d'un travail sur les équipements hydro économes
- le travail à poursuivre sur la question des transports en relation avec le Conseil Général de la Gironde
- la poursuite du réseau de pistes cyclables avec l'achèvement de la piste le long de la RN10 et la réalisation des travaux sur le Chemin de Camparian, une fois réglés la question de l'acquisition du foncier. Dans ce domaine, chaque commune réalise sur son territoire ce qui n'a pas d'intérêt strictement communautaire.
- l'achèvement du Programme Local de l'Habitat dans le respect de ce qui a été fait dans chacune des Communes.
- La mise en place de la révision du SCOT

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur DUCOUT, Président, précise qu'en vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire détermine le nombre des vice-présidents sans qu'il excède 30 % de l'effectif. Il propose donc 3 postes de Vice-Président. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Après appel à candidature, une seule liste est déclarée.

Sont proclamés élus, à l'unanimité :

- Bernard GARRIGOU
- Henri CELAN
- Alain MANO

En fin de séance, Monsieur PUJO intervient au sujet de l'entreprise SOLECTRON. Il souhaite que la Communauté de Communes réaffirme, notamment aux pouvoirs publics, l'attention particulière qu'elle porte à ce dossier.

Monsieur GARRIGOU précise que dans ce domaine, beaucoup de choses ont déjà été faites et qu'il est important de le rappeler. Aujourd'hui, un travail sur la reprise d'activités a été engagé.

Monsieur DUCOUT indique également l'ensemble du travail qui a déjà été effectués et l'engagement de chacune des 2 Communes. Il rappelle qu'il s'agit d'une décision injustifiée et que des actions d'accompagnement des salariés sont menées.

Il demande à l'Etat d'apporter le maximum de suivi avec les entreprises donneurs d'ordre mais également d'apporter tout l'appui aux repreneurs potentiels. Aussi, il souhaite que l'ensemble des collectivités territoriales concernées accompagnent au mieux la reprise du site afin de permettre sa revitalisation dans les meilleurs conditions.

L'ordre du jour étant terminé, Mr le Président communique quelques dates de réunions :

- le 31 mars à 18h00 à Canéjan : réunion du Conseil Communautaire sur les orientations budgétaires
- le 4 avril à 18h à Cestas : réunion informelle sur le budget
- le 11 avril à 18h à Cestas : réunion du Conseil Communautaire pour le vote du budget

*

* *